



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900176-20241017-DE24142-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 octobre 2024
Convocation du : 11 octobre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Philémon BRUNET, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philémon BRUNET

DE24.142

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CAISSE DES ÉCOLES
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisation - Approbation



Conformément aux dispositions du décret n° 60.977 du 12 Septembre 1960, modifié par le décret n° 83.838 du 22 septembre 1983, outre le Maire, Président de la Caisse des Écoles, le Conseil Municipal doit élire deux conseillers municipaux pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.

Par délibération DE20.043 du 5 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX pour siéger.

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESBROECK de son mandat de Maire et à l'élection de Monsieur Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, il y a lieu de revoir ces désignations.

L'élection de ces membres se déroule dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Candidatures :

Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Par conséquent, sont désignées pour siéger au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

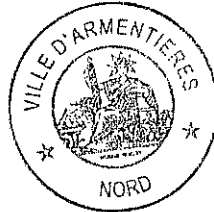
ID : 059-215900176-20241017-DE24142-DE



Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Brunet', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Monpays', written over a horizontal line.